

## Règlement du jeu

### « Quelle Sojade êtes-vous ? »

#### Article 1 : Organisation

La société TRIBALLAT NOYAL, dont le siège social est situé 2 rue Julien Neveu – 35530 Noyal-sur-Vilaine, organise du 30/04/2015 au 31/05/15 un jeu-quiz en ligne « **Quelle Sojade êtes-vous ?** » avec participation sans obligation d'achat via le site qui héberge l'opération : <http://www.sojade.fr/>

#### Article 2 : Participant

Le jeu-quiz « **Quelle Sojade êtes-vous ?** » est ouvert à toute personne physique majeure, mais en capacité statutaire, intellectuelle, financière et technique de conduire une action de communication engageant une ou des actions sur un ou des supports digitaux conçue(s) et mise(s) en œuvre par GULFSTREAM COMMUNICATION ; à l'exception des personnels de la société organisatrice, de ses fournisseurs, de la société GULFSTREAM COMMUNICATION, et de leur famille. Aucune personne morale ne peut participer au jeu de manière générale, de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, l'organisation ou la réalisation du Jeu, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe. La Société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot qui sera conservé par la Société organisatrice.

#### Article 3 : Comment jouer

Les modalités de participation sont les suivantes :

- Les joueurs sont invités à répondre au quiz mis en ligne le 30/04/15 à 14h00 jusqu'au 31/05/15 à 23h59 et à remplir un formulaire de participation en ligne sur le site.
- Les champs demandés dans le formulaire de participation à la fin du quiz sont les suivants : Nom, prénom, email
- Les gagnant(e)s au tirage au sort seront choisie(s) par un jury formé par les salariés de GULFSTREAM COMMUNICATION.
- Les dotations sont décrites en article 6.
- Chaque participant ne peut jouer qu'une seule fois par jour pour tenter de gagner un des instants gagnants
- L'ensemble des participants au jeu sur toute la durée du jeu sera concerné pour le tirage au sort après la clôture du jeu indépendamment du nombre de participations journalières.
- **Options facultatives** : Le participant peut parrainer 3 proches par e-mail sans pour autant augmenter ses chances de gain ; Le participant peut s'inscrire à la newsletter Sojade en cochant la case concernée avant de valider sa participation.

Chaque participant déclare, en cochant la case concernée et en validant le formulaire, avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu « **Quelle Sojade êtes-vous ?** ». La participation à ce jeu a exclusivement lieu sur le site <http://www.sojade.fr/>. La participation au présent jeu n'est pas obligatoire lors de la visite du site <http://www.sojade.fr/> par l'internaute.

#### Article 4 : Conditions de participation

- Chaque participant doit répondre au quiz et remplir un formulaire de participation en ligne sur le site : <http://www.sojade.fr/>
- Tous les champs marqués d'un astérisque doivent être remplis : Nom, Prénom et E-mail
- Tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète ou incompréhensible, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.
- La date limite de participation est fixée au 31/05/15 à 23h59. Toute participation validée après ce délai ne sera pas prise en compte.

La désignation des gagnants se fait par instants gagnants ouverts et par tirages au sort. 20 instants gagnants sont préalablement définis, par voie informatique, et 5 tirages au sort seront effectués après la clôture du jeu. Les gagnants recevront un e-mail à l'adresse indiquée dans son formulaire de participation, l'informant de son gain et des modalités de remise du lot.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations, le(s) participant(s) en cause sera(ont) exclu(s) du jeu. A partir de la base de données établie, une vérification pourra être effectuée. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile ou siège de la société par la Société Organisatrice.

TRIBALLAT NOYAL peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. TRIBALLAT NOYAL s'autorise également le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur. Aucun formulaire présentant une anomalie (incomplet, illisible, incompréhensible) ou rédigée dans une autre langue que la langue française ne sera pris en compte. Il ne sera répondu par l'organisateur à aucune demande (écrite, téléphonique ou verbale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du jeu et du vote ou concernant la liste des gagnants.

#### **Article 5 : Spécificités de la participation par Internet**

En cas de participation frauduleuse, celle-ci sera annulée et TRIBALLAT NOYAL se réserve le droit d'entamer des poursuites. Toute tentative d'un participant ou de toute autre personne d'endommager volontairement le site <http://www.sojade.fr> ou d'affecter le bon déroulement de l'opération pourra faire l'objet de poursuites. Tout participant qui mettrait en œuvre ou bénéficierait directement ou indirectement d'un quelconque logiciel ou procédé lui permettant d'obtenir le moindre automatisme dans la réitération du jeu sera disqualifié par la société organisatrice.

La participation au jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau, ne peut en aucun cas tenir la société TRIBALLAT NOYAL comme responsable des conséquences qui en seraient la cause.

#### **Article 6 : Règlement du jeu**

La participation à l'opération entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de GULFSTREAM COMMUNICATION sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation du présent règlement. Le règlement du jeu est disponible sur le site <http://www.sojade.fr/> et déposé auprès de la SCP BLOT et Associés, huissiers de justice associés – 14 boulevard Winston Churchill à NANTES.

#### **Article 7 : Remise du lot**

Les gagnants seront contactés par la société GULFSTREAM COMMUNICATION par e-mail. Ils devront fournir les éléments demandés, pour se faire remettre leur lot, par voie postale, à l'adresse qu'ils auront spécifiée dans l'e-mail. Après vérification, si les joueurs ne respectent pas les conditions d'attribution du lot, ils seront réputés et informés par e-mail de la raison pour laquelle ils ne peuvent prétendre à la dotation de ce jeu-concours.

- Les gagnants aux instants-gagnants devront par e-mail : confirmer leur adresse e-mail en répondant et accepter l'attribution de leur gain, confirmer leur adresse de livraison, en précisant leur civilité, nom, prénom, adresse postale, code postal, ville, photocopie de leur carte d'identité,
- Les gagnants tirés au sort devront, en plus des informations requises mentionnées plus haut, communiquer par e-mail un numéro de téléphone valide pour l'attribution des lots.

Les informations doivent être envoyées dans les quinze (15) jours suivant la réception de l'email les informant de leur gain. Passé ce délai, le gagnant ne pourra plus obtenir l'attribution de son lot qui sera conservé par la Société organisatrice.

### **Article 8 : Les gagnants**

Les tirages au sort seront effectués par un employé de l'agence GULFSTREAM COMMUNICATION basée à Nantes (44 000). Les instants-gagnants automatisés seront également déterminés par l'agence.

25 gagnants seront désignés, avec selon la catégorie :

- Suite à 20 instants gagnants communiqués par e-mail, 20 gagnants recevront 1 sac cabas en coton bio
- Suite à 5 tirages au sort réalisés après la clôture du jeu et communiqués par e-mail, 5 gagnants recevront 1 panier de produits Sojade

### **Article 9 : Présentation des lots**

Les lots ne pourront ni être échangés ni donner lieu à une remise contre valeur en espèces. Chaque participant ne peut remporter qu'un seul lot par catégorie durant toute la durée du jeu. La Société organisatrice peut se voir contrainte, en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté, de modifier au cours du jeu la nature du lot à réclamer et de le remplacer par un autre de valeur au moins équivalente.

Les lots attribués aux 25 participants sont les suivants :

- 20 sacs cabas en coton bio d'une valeur unitaire de 1,50€
- 5 paniers de produits Sojade d'une valeur unitaire de 22,90€

### **Article 10 : Données à caractère personnel**

Les gagnants donnent leur accord pour que TRIBALLAT NOYAL, sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau Internet ou non, pour le monde entier, leur nom, et sans que cette diffusion puisse ouvrir à une quelconque rémunération ou indemnité de quelque nature que ce soit.

### **Article 11 : Responsabilité**

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, d'indisponibilité du site Internet <http://www.sojade.fr/> de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toutes données, des conséquences de tout virus, anomalie, défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et le gagnant d'une partie. La Société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait et il ne sera fait droit à aucune demande de dommages et intérêts ou d'indemnités de quelque nature que ce soit. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger ou abrégé la période de participation et de modifier le présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée pour tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation d'un des lots.

#### **Article 12 : Exploitation du jeu**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites.

### **MENTIONS LEGALES**

\*Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux données vous concernant. Pour l'exercer, adressez votre demande à GULFSTREAM COMMUNICATION, à l'attention de Vanessa Poirot, 2 rue Eugène Varlin - 44 100 Nantes.

\*\*Jeu gratuit sans obligation d'achat, organisé par TRIBALLAT NOYAL. Documents et visuels non contractuels. Règlement disponible dans son intégralité sur le présent site à la fin du formulaire d'inscription ou auprès de GULFSTREAM COMMUNICATION, 2 rue Eugène Varlin - 44 100 Nantes.